

2MGK AUDIT ET CONSEIL

**Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 196 500 euros**

**Siège social :
81, avenue de la Fonderie
57390-AUDUN LE TICHE**

R.C.S. : 832 101 018 THIONVILLE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 MARS 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 46 508,02 euros de la manière suivante :

<u>Perte de l'exercice :</u>	46 508,02 euros
- imputation en « Autres Réserves »	46 508,02 euros

<u>Total égal à la perte</u>	46 508,02 euros

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Distribution exceptionnelle par prélèvement sur les réserves en date du 30 septembre 2022 :

350 000 euros, soit 17,81 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 350 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2022 : Néant

Distribution exceptionnelle par prélèvement sur les réserves en date du 30 septembre 2023 :

320 000 euros, soit 16,28 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 320 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2023 : Néant



Distribution exceptionnelle par prélèvement sur les réserves en date du 30 septembre 2024 :

200 000 euros, soit 10,18 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2024 : Néant

Distribution exceptionnelle par prélèvement sur les réserves en date du 30 septembre 2025 :

150 000 euros, soit 7,63 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000,00 euros

OO

Certifié conforme
La Gérance

2MGK AUDIT ET CONSEIL
81 avenue de la Fonderie
57390 AUDUN LE TICHE

ANNEXE COMPTABLE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- 1 ANNEXE COMPTABLE LEGALE
- 2 Règles et méthodes comptables
- 5 Immobilisations
- 6 Provisions
- 7 Créances et Dettes
- 8 Charges à payer
- 9 Produits à recevoir
- 10 Charges constatées d'avance
- 11 Capital social

SAS FIDUGEC
Société d'Expertise Comptable

44, rue Maréchal Foch
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél : 03.82.59.52.00

1, rue de la Vieille Porte
57100 THIONVILLE
Tél : 03.82.54.70.30

Sommaire

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

ANNEXE COMPTABLE LEGALE	1
<i>Règles et méthodes comptables</i>	2
<i>Immobilisations</i>	5
<i>Provisions</i>	6
<i>Créances et Dettes</i>	7
<i>Charges à payer</i>	8
<i>Produits à recevoir</i>	9
<i>Charges constatées d'avance</i>	10
<i>Capital social</i>	11

Etats financiers au 30/09/2025

ANNEXE COMPTABLE LEGALE

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2022-06 et suivants, relatif au Plan Comptable Général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 000 981** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **780 748** euros et un total **charges** de **827 256** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-46 508** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2024** et finit le **30/09/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
 - Indépendance des exercices,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles sont composées du fonds de commerce de la société. Ce fonds de commerce a été acquis et il est composé de :

- *la clientèle et l'achalandage y attaché ;*
- *le droit au bail des locaux dans lesquels ledit fonds est exploité.*

Dans le cadre de la transposition de la directive comptable 2013-34-UE du 26 juin 2013, les dispositions du plan comptable général relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, corporels et incorporels et en particulier du fonds de commerce sont modifiés par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 de l'ANC.

Les modifications introduites dans le plan comptable général sont applicables depuis le 1er janvier 2016.

En ce qui concerne le fonds de commerce de la société, non amorti et dont la durée de vie n'est

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

pas limitée, un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an, en vue de détecter d'éventuels indices de perte de valeur.

Au **30/09/2025**, *aucun indice de perte de valeur sur le fonds de commerce n'a été détecté.*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés, suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'usage des biens.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE - Élément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros****Achats**

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement	4 281					4 281
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	126 773		1 274			128 047
	Matériel de transport	13 000		1 233			14 232
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	144 053		2 507			146 560
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	903 709				445 000	458 709
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	22 800		27 000			49 800
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	926 509		27 000		445 000	508 509
TOTAL		1 070 562		29 507		445 000	655 069

--	--

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					

Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.			

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/09/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	49 800	49 800	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	9 700	9 700	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 101 432	1 101 432	
	Débiteurs divers	435 341	435 341	
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	1 596 273	1 596 273	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		30/09/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 097 491	888 837	94 870	113 785
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	58 200	58 200		
	Personnel et comptes rattachés	297 304	297 304		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	43 059	43 059		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 782	1 782		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	5 803	5 803		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	1 503 640	1 294 985	94 870	113 785
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	136 071			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	5 803			

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/09/2025

Total des Charges à payer		362 647
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INTERETS.COURUS.S/EMPRUNTS</i>	5 361	5 361
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>Factures non parvenues</i>	58 200	58 200
Dettes fiscales et sociales <i>SALAIRES.A.PAYER</i> <i>ETAT.CHARGES.A.PAYER</i>	297 304 1 782	299 086

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/09/2025

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/09/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Capital social

Etat exprimé en euros		30/09/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		19 650,00	10,0000	196 500,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		19 650,00	10,0000	196 500,00

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

Documents destinés au Greffe

DOCUMENTS COMPTABLES

- Comptes de l'exercice clos le 30/09/2025 -



**2MGK AUDIT ET CONSEIL
81, avenue de la Fonderie
57390 – AUDUN LE TICHE**

Désignation de l'entreprise		2MGK AUDIT ET CONSEIL		81 avenue de la Fonderie		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise				57390 AUDUN LE TICHE				
SIRET		8 3 2 1 0 1 0 1 8 0 0 0 2 2		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		
				Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				30092025		30092024		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	146 560	030	54 873	91 687	115 240	
	Immobilisations financières* (1)	040	508 509	042		508 509	926 509	
	Total I (5)	044	655 069	048	54 873	600 196	1 041 749	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			
			072	1 546 473	074		1 546 473	1 211 670
	Valeurs mobilières de placement	080	800 000	082		800 000	800 000	
	Disponibilités	084	54 312	086		54 312	17 170	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Total II	096	2 400 786	098		2 400 786	2 028 840	
	Total général (I + II)	110	3 055 855	112	54 873	3 000 981	3 070 589	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		196 500		196 500		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		19 650		19 650		
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		1 327 700		1 480 920		
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136		(46 508)		(3 221)		
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142		1 497 342		1 693 850		
Provisions pour risques et charges		Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		1 097 491		920 121		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		58 200		73 894		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 43 059)	172		342 145		373 671		
	Comptes courants d'associés	173		5 803		9 054		
	Autres dettes	175						
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176		1 503 640		1 376 739		
Total général (I + II + III)				180	3 000 981	3 070 589		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	49 800	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	208 654		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	29 507		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	408 000		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: 2MGK AUDIT ET CONSEIL		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 30092025		Exercice N-1 clos le 30092024		
		1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons } { services * intracommunautaires }	215 217	214 218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	330 450	300 000	
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230		20 494	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	330 450	320 494	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stock (marchandises) *		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	129 420	80 490	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	1 704	1 436	
	Rémunérations du personnel *		250	150 000	230 000	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	60 939	97 797	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al 3 du CGI)	255	254	26 060	23 169	
	Dotations aux provisions		256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262				
Total des charges d'exploitation (II)		264	368 124	432 892		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(37 674)	(112 398)	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)		280	42 298	81 658	
	Produits exceptionnels (IV)		290	408 000	58 400	
	Charges financières (V)		294	14 132	10 880	
	Charges exceptionnelles (VI)		300	445 000	20 000	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(46 508)	(3 221)	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314 46 508	
Régime des bénéfices	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	19 355		
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	104		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	20 743		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	37 000		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Détails des produits afférents :					
Entreprises nouvelles (+4 sexes)	986	Jeune entreprise innovante (+4 sexes A)	989	Zone de revitalisation rurales (+4 quinquies)	138	
		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecimes)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	
ZFA NG (+4 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993	
Zone franche urbaine (+4 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (+4 terdecies)	127	Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181	
dont divers *		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	655	Dédution exceptionnelle -nulle simulateur de conduite	641	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Dédution exceptionnelle (art 39 decies G)	649	Dédutions exceptionnelles (art 39 decies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352			
		Déficit col. 2		354	32 808	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : *	3 972			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370			
		Déficit col. 2		372	32 808	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

2033B - Divers à réintégrer au 30/09/2025

Libellé	Montant
QUOTE-PART RESULTAT 2023 IK2MG	16 057
QUOTE-PART FRAIS.CHARGES 12% PV CESSION	4 608
TVS	78
Totalisation	20 743

2033B - Divers à déduire au 30/09/2025

Libellé	Montant
PLUS-VALUE CESSION TITRES PARTICIPATION	38 400
QUOTE-PART RESULTAT FISCAL SCI PERFECT 2024	25 102
Totalisation	63 502

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : 2MGK AUDIT ET CONSEIL										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430	4 281	432		434		436	4 281												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460	126 773	462	1 274	464		466	128 047												
	Autres immobilisations corporelles	470	13 000	472	1 233	474		476	14 232												
Immobilisations financières		480	926 509	482	27 000	484	445 000	486	508 509												
TOTAL		490	1 070 562	492	29 507	494	445 000	496	655 069												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	22 044	552	25 463	554		556	47 507												
	Autres immobilisations corporelles	560	6 768	562	598	564		566	7 366												
TOTAL		570	28 813	572	26 060	574		576	54 873												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail														
		6	7	8	9	10															
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **2MGK AUDIT ET CONSEIL**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683		
Autres Immob. incorp.	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2
Constructions	720		725		3
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5
Matériel de transport	750		755		6
Autres immobilisations corporelles	760		765		7
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982 3 972
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984 3 972
Déficits de l'exercice			860 32 808
Total des déficits restant à reporter			870 36 780

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380 60 939
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326 37 054
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : 2MGK AUDIT ET CONSEIL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2024		et clos le : 30/09/2025	
Durée en nombre de mois : 12			
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	330 450	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	330 450	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	236	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	129 184	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	129 420	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	201 030
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	201 030
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	330 450	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1
1

 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|9|2|0|2|5|

N° SIRET 8|3|2|1|0|1|0|1|8|0|0|0|2|2|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE 2MGK AUDIT ET CONSEIL

ADRESSE (voie) 81 avenue de la Fonderie

CODE POSTAL

57390

VILLE

AUDUN LE TICHE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	19 650
TOTALISATION	905	1	TOTALISATION	906	19 650

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille MOUSSE Prénom(s) GREGORY

Nom d'usage % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 19 650

Naissance : Date 03061975 N° département 51 Commune EPERNAY Pays FRANCE

Adresse : N° 2 Voie RUE DE NANCY

Code postal 57160 Commune MOULINS LES METZ Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3/0/0/9/2/0/2/5

N° SIRET 8 3 2 1 0 1 0 1 8 0 0 0 2 2

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE 2MGK AUDIT ET CONSEIL

ADRESSE (voie) 81 avenue de la Fonderie

CODE POSTAL 57390 VILLE AUDUN LE TICHE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905 1

Forme juridique SCI Dénomination I-K2MG

N° SIREN (si société établie en France) 878940964 % de détention 99,90

Adresse : N° 2 Voie RUE DE NANCY

Code postal 57160 Commune MOULINS-LES-METZ Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT